

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 10/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc198361-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 10/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
AVIS DU DÉPARTEMENT DES YVELINES SUR LE PROGRAMME
PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DES LYCÉES 2017-2027**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L 214-5,

Vu la délibération du Conseil général du 23 novembre 2012 portant avis du Département des Yvelines sur le Programme Pluriannuel d'Investissement des lycées 2012-2022 ;

Vu la délibération du Conseil Régional du 10 mars 2017 relative au Plan d'urgence pour les lycées franciliens ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable au Programme pluriannuel d'Investissement des Lycées 2017-2027 de la Région Ile-de-France.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention spécifique entre la Région et le Département pour l'opération de rénovation globale de la Cité scolaire Le Corbusier à Poissy.

Dit que la contribution départementale au titre de l'opération du site Le Corbusier à Poissy sera imputée au chapitre 204 article 204122 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

AVIS DU DÉPARTEMENT DES YVELINES SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DES LYCÉES 2017-2027

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.